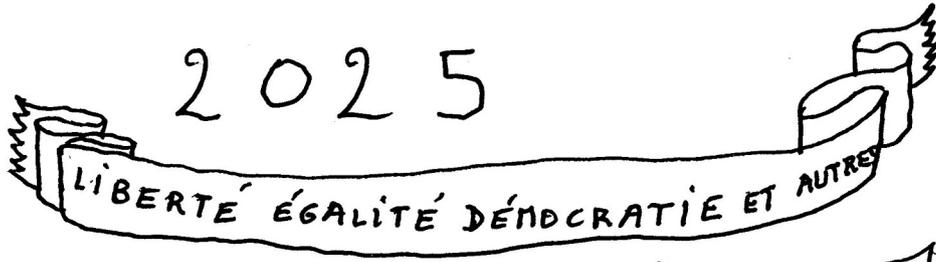


2025



Manuel



du

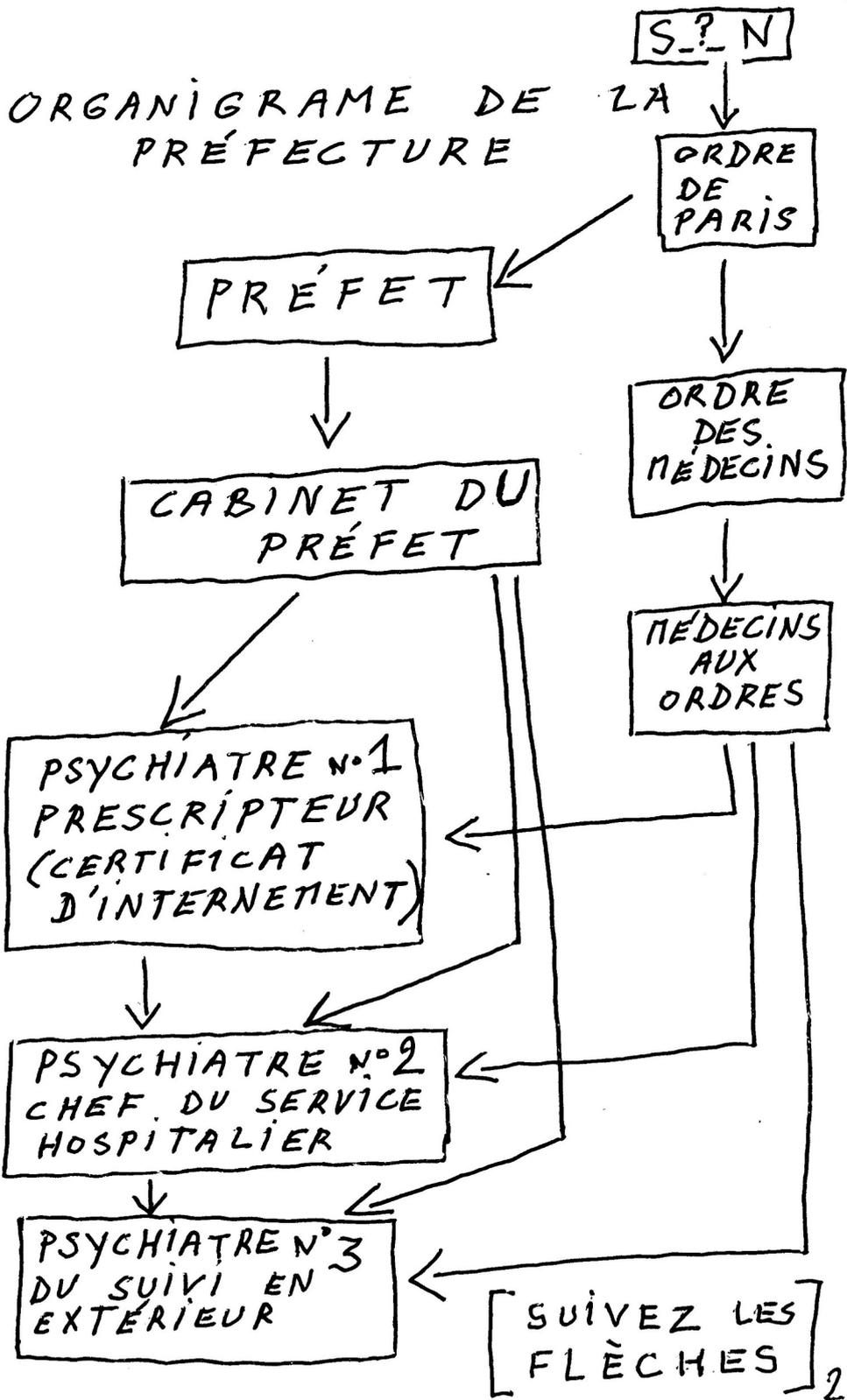
psychiatisé

politique

en France

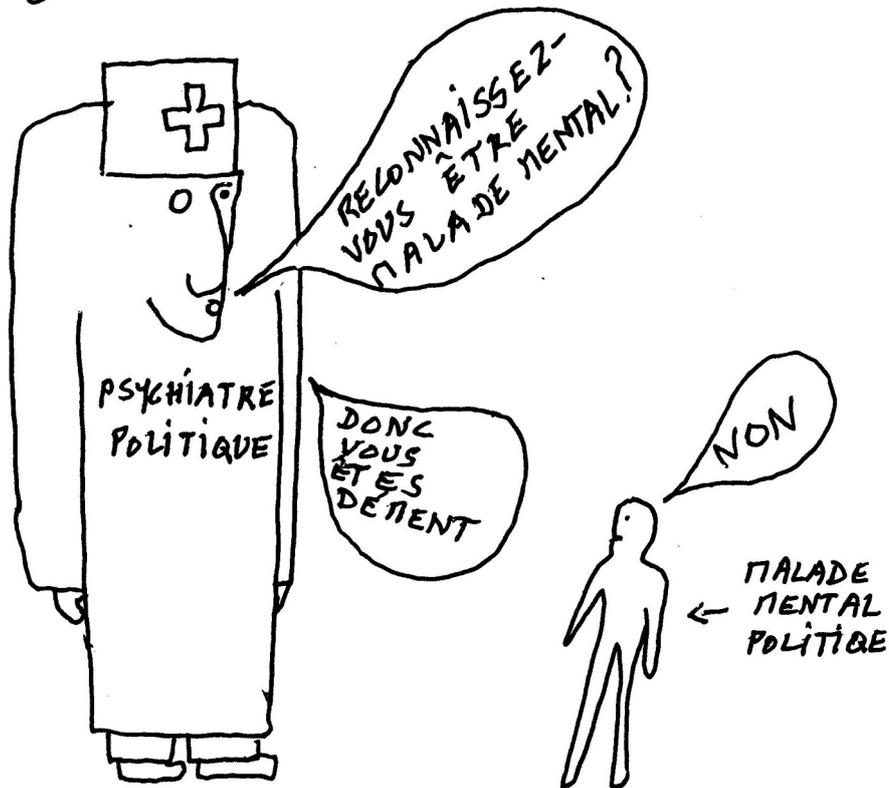
par Michel Dakar

<http://the-key-and-the-bridge.net/manuel-psychiatrie-politique.pdf>

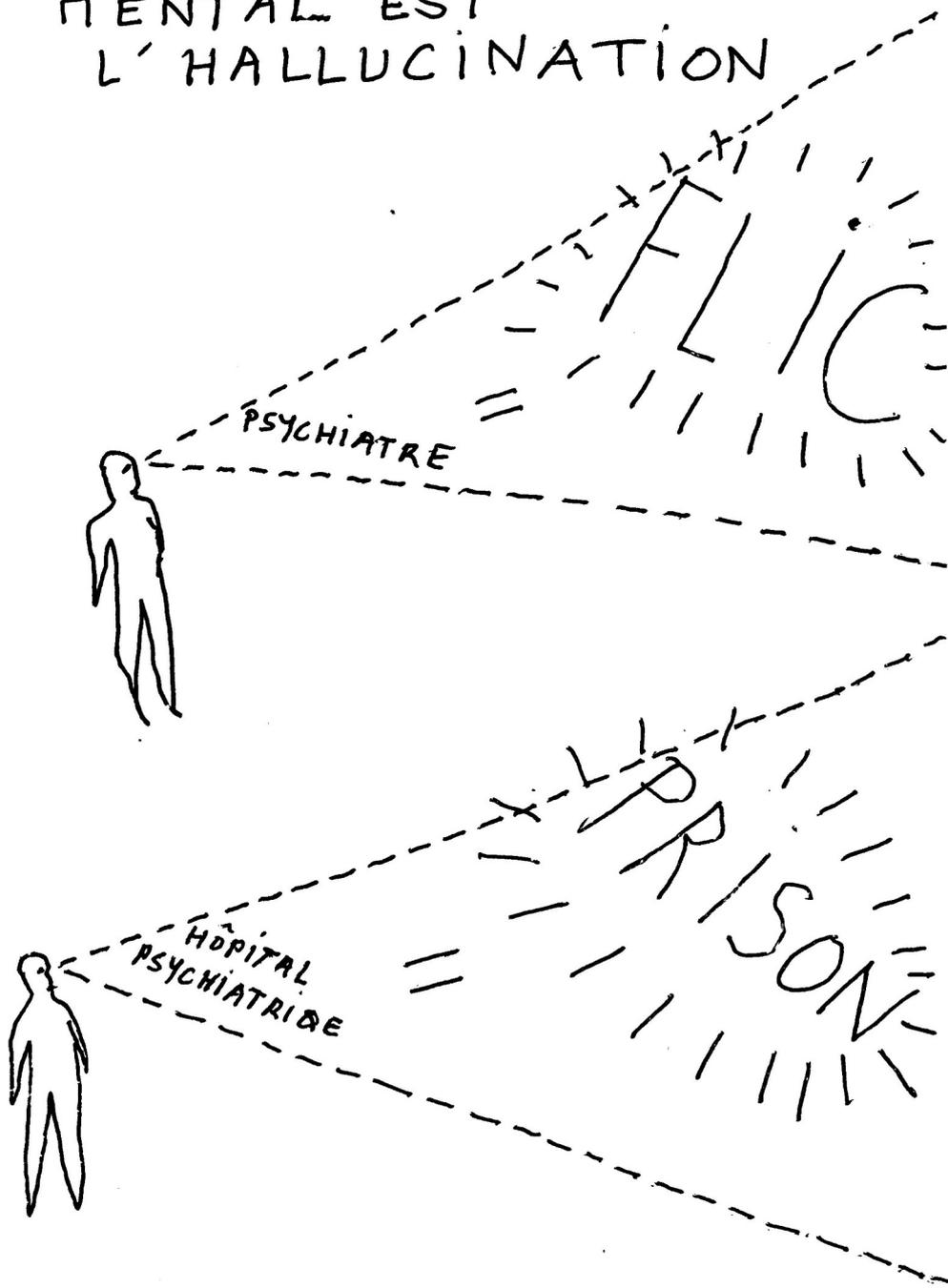


LE PREMIER
SYMPTÔME DU
MALADE MENTAL
POLITIQUE :
«L'ANOSOGNOSIE»

[IL N'EST PAS CONSCIENT
QUE NE PAS PENSER
COMME LE RÉGIME EST
UN SIGNE DE DÉMENCE]



LE SECOND SYMPTÔME
DU MALADE POLITIQUE
MENTAL EST
L'HALLUCINATION



LE TROISIÈME SYMPTÔME
DU MALADE MENTAL
POLITIQUE EST LA
PROJECTION DE SON
ÉTAT DE FOU SUR
AUTRUI, LUI SE
TROUVANT SAIN
D'ESPRIT.

CE SYMPTÔME SE
NOMME :

« L'INVERSION
PROJECTIONNELLE »

[VOIR SCHÉMA
PAGE SUIVANTE]

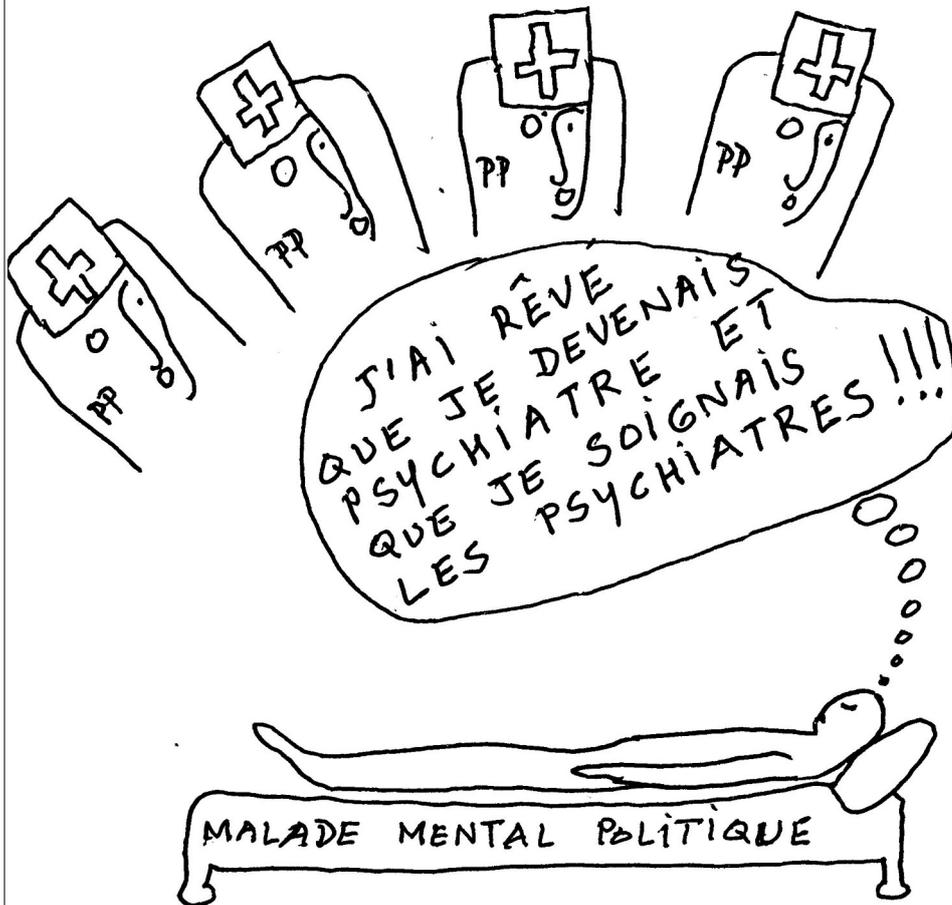


HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

ENTRÉE DES ARTISTES



POUR UN PEU IL EN
FERAIT DES CAUCHEMARS

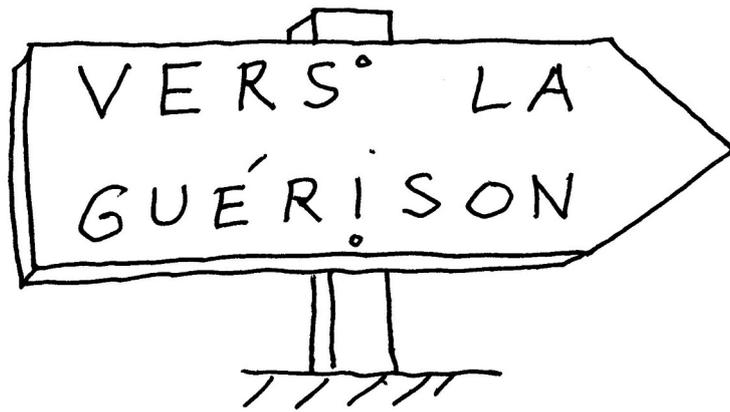


C'EST :

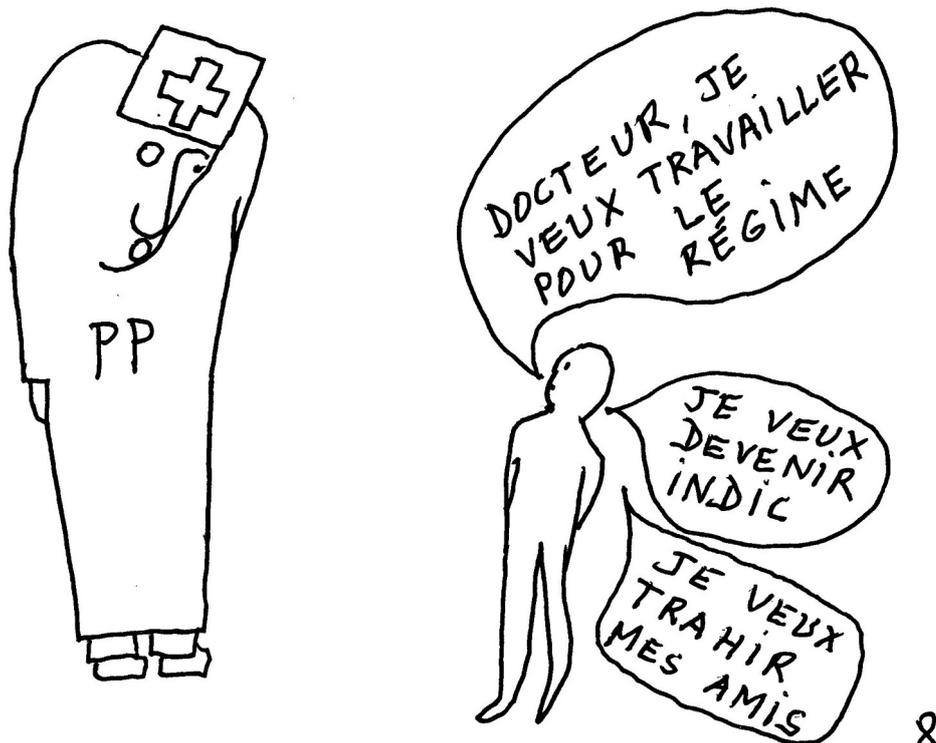
IMPOSSIBLE

[C'EST IRRÉVERSIBLE]

- ON NE SOIGNE PAS CES GENS LÀ -



LA GUÉRISON EST LONGUE
ET DIFFICILE CAR
LE MALADE MENTAL
POLITIQUE A POUR
PRINCIPE DE MENTIR
AU PSYCHIATRE :



IL EST MÊME PRÊT À
SIGNER UN ENGAGEMENT
« SUR L'HONNEUR »

JE SOUSSIGNE -----
SAIN DE CORPS ET D'ESPRIT,
DÉCLARE VOLONTAIREMENT
ET SANS CONTRAINTE,
EN TOUTE LIBERTÉ
M'ENGAGER À SERVIR
NOTRE RÉGIME ET
À DÉFENDRE SES
VALEURS FONDAMENTALES
QUI SONT :

LUTTER CONTRE LE
MENSONGE

LUTTER POUR LA PAIX

LUTTER POUR LE
BONHEUR, LE PARTAGE
ET LE RESPECT DES
PLUS FAIBLES

LE PSYCHIATRE

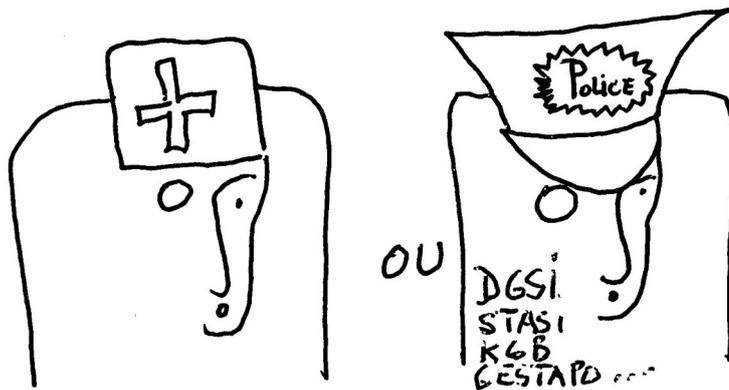


LE MALADE MENTAL
POLITIQUE



QUESTIONNEMENT FINAL N°1

EST-CE QUE LA
PSYCHIATRIE
RESSORT DE LA
MÉDECINE OU
DE LA POLICE
DE SÛRETE
DE L'ÉTAT ?



UNE SOCIÉTÉ N°2
STRUCTURELEMENT
DÉSÉQUILIBRÉE,
SOIT DÉMENTE,
ANOSOGNOSIQUE,
QUI NORMALISE
LE MAL-ÊTRE
ET PATHOLOGISE
L'ÉQUILIBRE,
L'ÉVEIL, LA CONSCIENCE,
L'OUVERTURE,
LE BONHEUR,
LA CRÉATIVITÉ,

NE PEUT POUR CONTINUER
À EXISTER (OU À
NON-EXISTER),
QUE DÉTRUIRE SES
ÉLÉMENTS SAINS ?



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence régionale de santé

ARRETE PORTANT TRANSFERT INTRADEPARTEMENTAL EN SOINS PSYCHIATRIQUES

Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 3211-12-1, L. 3213-1 et suivants, notamment l'article L. 3213-7 ;

VU les articles L.3221-4 et L.3222-1 du code de la santé publique ;

VU l'article 122-1 du code pénal ;

VU la décision n° 342704 des 1^{ère} et 6^{ème} sous-sections réunies du Conseil d'Etat du 13 mars 2013 ;

VU les zones d'intervention psychiatriques des centres hospitaliers de référence en Normandie ;

VU l'arrêté en date du 08/08/2024 du préfet de Seine-Maritime portant admission en soins psychiatriques au Centre hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, de :

Monsieur **DAKAR Michel**
Né le : **30/03/1955 (SYRIE)**
Résidant : **9 route de Barre Y-VA
76490 RIVES-EN-SEINE**

VU la décision du juge des libertés et de la détention du Tribunal judiciaire de Rouen qui a statué le 19/08/2024 sur la mesure de soins psychiatriques sous forme d'hospitalisation complète concernant Monsieur DAKAR Michel ;

VU la décision de la présidente de chambre de la Cour d'appel de Rouen en date du 29/08/2024 statuant pour donner suite à la déclaration d'appel formée par Monsieur DAKAR Michel et son conseil et confirmant l'ordonnance susvisée du juge des libertés et de la détention du Tribunal judiciaire de Rouen du 19/08/2024 ;

VU le certificat médical en date du 27/08/2024 établi par un psychiatre de l'établissement, le docteur DALMONT.

CONSIDERANT que Monsieur DAKAR Michel a été examiné par le docteur BUR en garde à vue au sein de la gendarmerie d'YVETOT à la suite de faits d'apologie du terrorisme et d'incitation à la haine raciale ;

CONSIDERANT que le contexte d'urgence et la proximité de la gendarmerie d'YVETOT avec le Centre hospitalier du ROUVRAY ont justifié une admission en urgence dans cet établissement ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'arrêt du Conseil d'Etat du 13 mars 2013, le préfet du département dans lequel une personne est hospitalisée d'office est compétent pour décider seul, en vertu de ses pouvoirs de police spéciale, du transfert de cette personne vers un autre établissement, même si ce dernier est situé dans un autre département ;

CONSIDERANT que Monsieur DAKAR Michel est domicilié à RIVES-EN-SEINE, commune nouvelle relevant du secteur psychiatrique de l'hôpital Pierre Janet du HAVRE ;

CONSIDERANT que le patient présente toujours des éléments délirants persistants ;

ARRETE PORTANT TRANSFERT INTRADEPARTEMENTAL EN SOINS PSYCHIATRIQUES
DAKAR Michel

1/2

Agence régionale de santé de Normandie
Pôle soins et sûreté des personnes - Site Rouen 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN cedex 4 - ☎ 02.31.70.96.96

CONSIDERANT l'accord médical et administratif du docteur LEFEBVRE du Centre hospitalier Pierre Janet du HAVRE ;

CONSIDERANT qu'il résulte de ces éléments et du certificat médical, ci-joint, du docteur DALMONT, et dont je m'approprie les termes, que le transfert de Monsieur DAKAR Michel s'avère nécessaire dans l'établissement de son secteur d'origine.

ARRETE

Article 1 - Est ordonné le transfert en soins psychiatriques de Monsieur DAKAR Michel au Centre hospitalier Pierre Janet du HAVRE dans les meilleurs délais ;

Article 2 - Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Seine-Maritime et le directeur de l'établissement de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont avis sera adressé aux procureurs de la République du Havre et de ROUEN, aux maires du Havre et de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, à la C.D.S.P., à la famille, le cas échéant à la personne chargée de la protection juridique de l'intéressé et notification à Monsieur DAKAR Michel.

Article 3 - La régularité et le bien-fondé de cette décision peuvent être contestés devant le juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de ROUEN dans le cadre d'une saisine sur le fondement de l'article L. 3211-12 du code de la santé publique, ou à l'occasion d'un recours systématique initié par le représentant de l'Etat dans le département ou le directeur de l'établissement de santé d'accueil sur le fondement des articles L. 3211-12-1 ou L. 3213-9-1 du même code.

La commission départementale des soins psychiatriques (C.D.S.P.) peut également être saisie par courrier adressé à son président Pôle soins et sûreté des personnes - Site Rouen 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN cedex 4.

Fait à ROUEN, le 02/09/2024

Pour le référer et pour
délégation, la secrétaire
générale
adjointe,



Hélène HESS.

ARRETE PORTANT TRANSFERT INTRADEPARTEMENTAL EN SOINS PSYCHIATRIQUES
DAKAR Michel

2/2

Agence régionale de santé de Normandie
Pôle soins et sûreté des personnes - Site Rouen 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN cedex 4 - ☎ 02.31.70.96.96

Présentation de Michel Dakar :

Michel Dakar a 70 ans, il est engagé en politique comme indépendant depuis une trentaine d'années, dans le domaine des droits fondamentaux et de l'égalité sociale réelle.

Originaire de France et de Syrie, il s'est impliqué dans l'opposition au génocide des peuples du Proche-Orient depuis les années 2000, génocide auquel collabore le régime français, l'Europe, les USA et Israël.

Sa demeure a été investie en août 2024 par une vingtaine de gendarmes, elle a été perquisitionnée, ses ordinateurs et son téléphone portable ont été saisis, et il a été emmené sans interrogatoire devant la psychiatre du Havre, Marie Bur, qui après un quart d'heure d'audience, a délivré un certificat d'hospitalisation psychiatrique d'office.

Il a été incarcéré à l'hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen trois semaines, puis muté à l'hôpital psychiatrique du Havre, où il est resté un mois et demi, puis relâché et soumis à un contrôle psychiatrique mensuel qui dure jusqu'à ce jour, où on lui demande de cesser son opposition au régime.

Il publie depuis 2022 sur le site La Clé et le pont :

<http://the-key-and-the-bridge.net>

Il a publié de 2004 à 2022 sur le site Aredam (Association de réhabilitation de Daniel Milan), ce site est conservé en tant que bibliothèque sur les événements politiques ayant eu lieu de 2004 à 2022 :

<http://aredam.net>

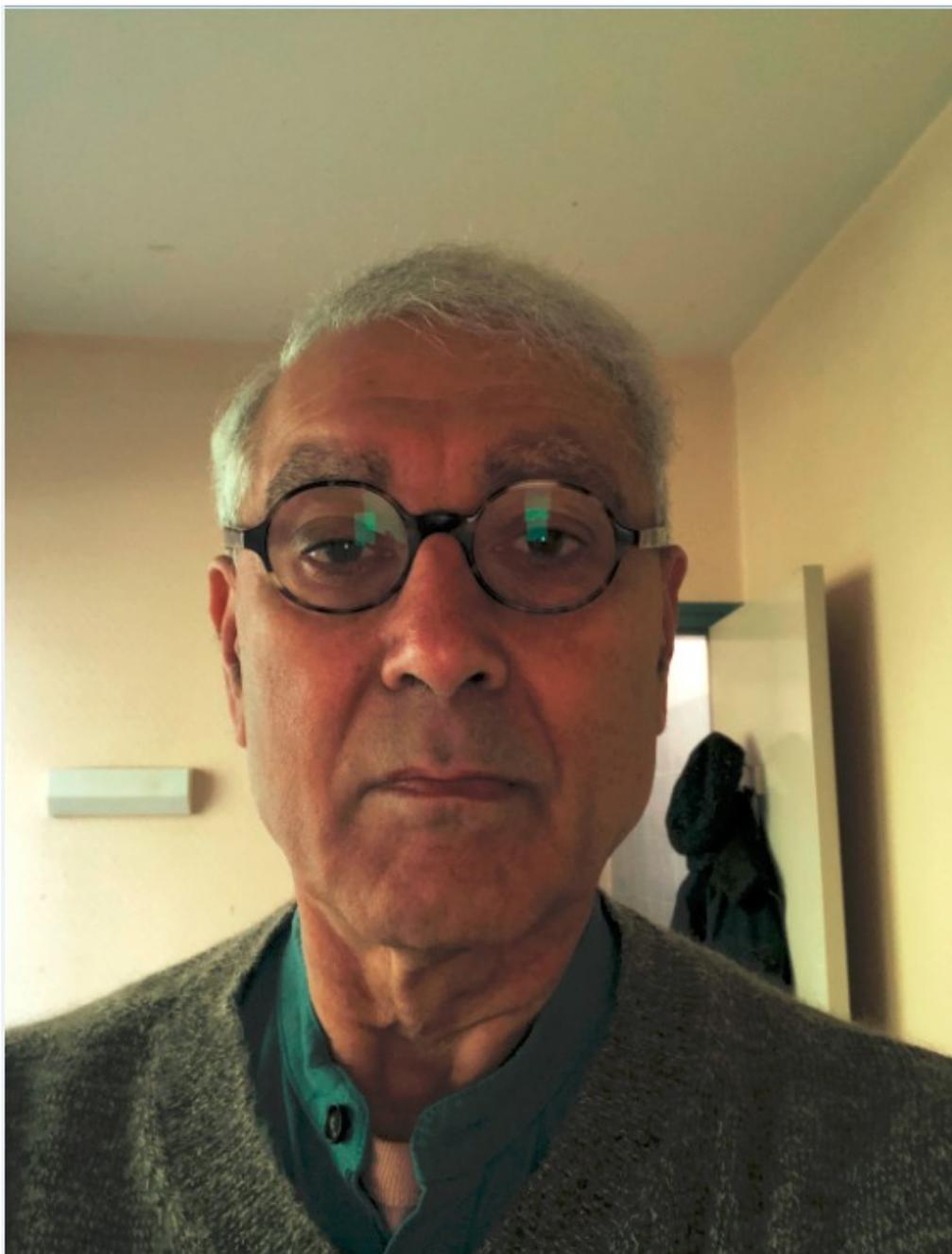
Il consacre sur le site La Clé et le pont un dossier régulièrement mis à jour sur l'oppression par la psychiatrie qu'il subit :

<http://the-key-and-the-bridge.net/internement-psychiatrique-michel-dakar.html>

On peut le contacter en lui écrivant à :

Michel Dakar
9, Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine
michel.dakar@tutamail.com

Rédigé le
30 mars 2025
Dessins de l'auteur



L'auteur en octobre 2024 dans sa chambre de l'hôpital
psychiatrique du Havre Pierre Janet